



**COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Conseil communautaire du 21 Mars 2022**

*Sur convocation en date du 14 mars 2022.*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

<b>Pezou</b> Gabrielle Faudet-Nellenbach Aurélien Lemoine	<b>Fréteval</b> Bernard Pillefer Pascal Trassard	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	<b>Droué</b> Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
<b>St-Hilaire la Gravelle</b> Katia Touzet	<b>St-Jean Froidmentel</b> Laurent Borel	<b>Busloup</b> Marcel Defremont Roberte Jonnard	<b>Lignièrès</b> Patrice Couty Carole Edy
<b>Moisy</b> Sixtine Lamé Michel Beaudoux	<b>Ouzouer-le-Doyen</b> Pierre Brousse	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Périn	<b>Fontaine-Raoul</b> Sibylle De Beaudignies
<b>La Chapelle-Enchérie</b> Alexandra Cassant	<b>Lisle</b> Marylène Gouet	<b>La Fontenelle</b> Joël Verdier	<b>Le Poislay</b> Séverine Coigneau
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau	<b>Brévainville</b>	<b>Renay</b> Guy Deshayes	<b>Romilly-du-Perche</b>
<b>Villebout</b> Daniel Alazard	<b>Bouffry</b> Monique Soria	<b>Ruan-sur-Egvonne</b> Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Maurice Brunet, Pierre Solon, Christèle Camus, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Pierre Solon à Gabrielle Faudet-Nellenbach, Régine Vassaux à Danielle Périn, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 41**

**Présents : 32**

**Pouvoirs : 5**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Katia TOUZET a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Ecole de Musique**

**Tarifcation 2022-2023**

**OBJET : Ecole de Musique  
Tarification 2022-2023**

Envoyé en préfecture le 22/03/2022  
Reçu en préfecture le 22/03/2022  
Affiché le   
ID : 041-200040772-20220321-2022DELIB025-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de définir les tarifs qui seront appliqués dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2022/2023.

Le Président présente la grille de tarification ci-dessous :

Groupe adultes (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Cours d'éveil : 30 € (1 versement)

Débutant solfège : 55 € (1 versement)

Cours de chant : 105 € (1 versement ou 3 fois 35 €) (inscription en janvier : 70 € - 1 versement)

Chorale adultes : 15 € (1 versement)

Chorale enfants : 15 € (1 versement)

Groupe percussions (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Groupe orchestre enfants (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Solfège + instrument : cf tableau ci-dessous.

L'inscription à un instrument donne l'accès gratuit à la chorale et au groupe.

L'inscription d'un nouvel enfant d'une même famille donne droit à une réduction sur les frais d'inscription (cf tableau ci-dessous).

Les inscriptions « Cours de chant », « Solfège + instrument » et « Instrument supplémentaire » peuvent être acquittées en une fois ou en trois fois (versements en septembre, janvier et avril).

Seules les inscriptions en cours d'année (inscription en janvier), pour un montant supérieur à 55 €, sont proratisées.

	Versement	1 <sup>ère</sup> inscription			2 <sup>ème</sup> inscription			3 <sup>ème</sup> inscription			4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> inscription		
Solfège + Instrument	1 fois	165 €			150 €			135 €			115 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		55 €	55 €	55 €	50 €	50 €	50 €	45 €	45 €	45 €	35 €	40 €	40 €
1 fois	110 € (inscription janvier)			100 € (inscription janvier)			90 € (inscription janvier)			80 € (inscription janvier)			
Instrument supplément.	1 fois	105 €			95 €			85 €			75 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		35 €	35 €	35 €	30 €	30 €	35 €	25 €	25 €	35 €	25 €	25 €	25 €
1 fois	70 € (inscription janvier)			65 € (inscription janvier)			60 € (inscription janvier)			50 € (inscription janvier)			
3 <sup>ème</sup> Instrument	1 fois	55 €			55 €			55 €			55 €		
Chorale seulement	1 fois	15 €			15 €			15 €			15 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification indiquée ci-dessus dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2022/2023,
- **AUTORISE** les paiements en une fois ou en trois fois selon le détail ci-dessus,
- **AUTORISE** la proratisation dans les cas mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire  
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le Président,  
Alain BOURGEOIS

